

La présidente

Le 12 novembre 2020.

Madame la présidente,

Vous avez appelé mon attention sur la réduction des transports dans la région de Grenoble dans le cadre du confinement actuel. Vous me demandez, en conséquence, d'annuler les audiences enrôlées à la Cour à compter du 5 novembre pour les reporter après la fin de la période de confinement s'agissant des affaires concernant des demandeurs d'asile domiciliés dans cette région.

Comme l'ont prescrit les pouvoirs publics, les services publics continuent de fonctionner normalement pour assurer leurs missions. En conséquence, la Cour nationale du droit d'asile continue d'assurer sa mission en totalité comme toutes les autres juridictions françaises.

Je n'ignore pas les difficultés plus importantes que les justiciables pourraient rencontrer, ponctuellement pour se rendre à Paris à une convocation de la CNDA du fait de la réduction de l'offre de transports qui est d'ailleurs très inégale selon les régions pour les TER. S'agissant des TGV reliant Paris, le service demeure, même s'il est réduit. Par ailleurs, le réseau RATP fonctionne et permet de se rendre de la gare de Lyon au siège de la CNDA.


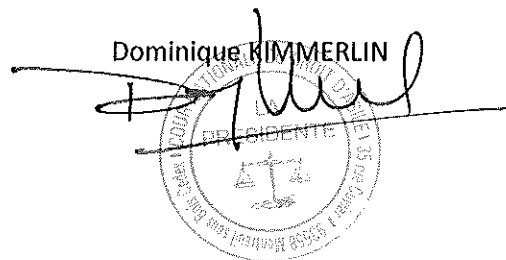
Vous comprendrez qu'il serait contraire aux règles de fonctionnement du service public de la justice que d'annuler et renvoyer les affaires déjà convoquées ou à convoquer jusqu'à la fin de la période de confinement actuelle.

Cependant, afin de prendre en compte les difficultés de transport, je puis vous assurer que toutes demandes émanant des requérants ou de leur conseil en vue de retenir leur affaire le jour de l'audience, dans l'attente de leur arrivée éventuellement un peu décalée par rapport à l'horaire de convocation, sera prise en compte avec bienveillance par les formations de jugement dans toute la mesure du possible. Des recommandations en ce sens ont été transmises aux formations de jugement.

Il y va en effet du bon fonctionnement de la justice que celle-ci statue dans les meilleurs délais, sur les recours présentés par les demandeurs d'asile afin de les entendre et que ces derniers soient renseignés le plus vite possible sur leur situation personnelle.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de ma meilleure considération.

Dominique KIMMERLIN



Accueil Demandeurs d'Asile
Mme Jacqueline LEININGER
Présidente de l'ADA
6, rue Berthe de Boissieux
BP 285
38009 GRENOBLE Cedex 1